

Délibération 18_2022 du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 12 avril à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

Présents : Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEAUGIRAUD, Michel MARTIN, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Patrick ANDRE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Gérard ROBERTON, Pascal BIANUCCI, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Christelle DEFRANCE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Etienne LARAT, Hélène LE MEUR

Absents excusés : Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Cédric CALLET, Maurice ORIOL, Félicien GIRARDET, Claude FOUREL, Francis DUMAS

Procuration : Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Michel MARTIN, Philippe MILAN à Pascal CLAUDEL, Jacques LUYTON à Lionel COMBRET, Richard BETTON à Christian COLOMBET, Maurice ORIOL à Christophe FAURE, Félicien GIRARDET à Christelle DEFRANCE, Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER-VEHIER

OBJET : Adoption du plan borne fontaine

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'un plan pour l'installation de bornes fontaine d'eau va être déployé. Cette action a pour ambition d'encourager la consommation d'eau provenant du réseau public tout en évitant la dispersion de bouteilles en plastique dans la nature.

Le Syndicat proposera à chaque commune adhérente de prendre en charge l'installation et le fonctionnement d'une borne fontaine. Cette action représente un engagement financier de 80 000 € pour Eaux de la Veaine.

Après délibérations, le Comité Syndical :

- approuve le programme d'installation de bornes fontaine d'eau pour un montant total de dépenses de 80 000.00 € HT;
- précise que le plan concerne l'installation d'une borne par commune adhérente quelque soit le nombre d'habitants;
- et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme
Le Président
Christian COLOMBET

